



Doute sur succession de mon frère célibataire sans enfants

Par **RENAUX Armelle**, le **14/10/2016** à **19:15**

bonsoir,

mon frère est décédé le 14 août dernier. je suis loin de ma famille et notre maman n'a semblé-t-il pas tout compris. Le défunt était célibataire sans enfants, notre père est décédé en 1992.

nous sommes encore 7 frères et soeurs. Notre mère me dit que le notaire lui a confirmé qu'elle était la seule héritière de notre frère le jour même où elle l'a rencontré. Or nous ne savons pas s'il avait fait un testament en sa faveur (ce que nous ne contesterions pas).

Le notaire n'avait pas encore tous les documents relatifs à la succession et de plus il m'a demandé de lui envoyer mes certificat de mariage, livret de famille, un document portant mes nom et adresse ainsi que ceux de ma fille, ma date de divorce du précédent mariage etc....

1)si ce notaire savait déjà une semaine après le décès que ma mère héritait, pourquoi nous avoir demandé à tous ces documents?

2)Ma mère a-t-elle bien compris?

3)je suis un peu inquiète car elle me dit qu'en plus le notaire ne répondra pas à mes questions sans lui en avoir demandé l'autorisation. Est-ce possible?

je pose ces questions car je crois que mon frère avait des dettes et ma mère n'a pas beaucoup de ressource et risque de se retrouver à "hériter" du passif si ses dires sont avérés.
merci